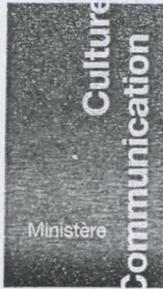


PRÉFECTURE DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ n° 080407

portant inscription au titre des monuments historiques
du temple protestant de MEYRUEIS (Lozère)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;
- VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté n° 04-0083 du 24 février 2004 prorogé par celui n° 08-0026 du 18 janvier 2008 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;
- VU l'arrêté n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;
- La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 17 juin 2008 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que le temple protestant de MEYRUEIS (Lozère) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son importance pour la communauté réformée ainsi que de la qualité de son architecture sur plan octogonal, unique en Lozère, et des immeubles par destination qu'il contient, en particulier la chaire et le tambour d'entrée ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit au titre des monuments historiques, en totalité, le temple protestant ainsi que le sol de l'ancien cimetière avec son mur de clôture situé à MEYRUEIS (Lozère), sur les parcelles section I n° 95, 96 et 667, d'une contenance respective de 6a 88ca, 10a 62ca et 19ca et appartenant à l'ASSOCIATION CULTUELLE DE L'EGLISE REFORMEE DE MEYRUEIS, association créée le 18 mars 1906, enregistrée en sous-préfecture de Florac sous le n° 048 1000017, déclarée à la préfecture de la Lozère en mai 1906, publiée au journal officiel le 12 juin 1906 et dont le siège social est situé à la maison paroissiale, 11 rue Claude Noguès à MEYRUEIS (Lozère) avec pour représentant responsable son président, Monsieur Philippe CHAMBON, demeurant quartier du Pont Vieux à MEYRUEIS (Lozère).
Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à MONTPELLIER, le 24 SEP. 2008



Pour ampliation
Le Chef de Bureau

Marylène COTTANCIN

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL
P/Le Directeur régional des affaires culturelles
Le Conservateur régional des monuments historiques

Robert JOURDAN

Pour le Préfet de région et par délégation,
le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Jean-Christophe BOURSIN